

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P. 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
410^{ÈME} RÉUNION
24 DECEMBRE 2013
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR.(CDX)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 410^{ème} réunion tenue le 24 décembre 2013, a suivi une communication de la Commission sur l'évolution de la situation au Soudan du Sud.

Le Conseil, rappelant le communiqué de presse PSC/PR/BR.(CDIX) adopté lors de sa réunion 409^{ème} réunion tenue le 18 décembre 2013, ainsi que le communiqué de presse publié par la Présidente de la Commission, le 21 décembre 2013, a réitéré sa profonde préoccupation face à l'aggravation de la crise que connaît le Soudan du sud, crise qui, d'un différend politique, s'est transformée en un conflit armé, avec en perspective le risque de la voir évoluer rapidement vers des affrontements inter-ethniques et une guerre civile totale.

Le Conseil a exprimé sa profonde consternation et la déception de l'Afrique face à la rapidité avec laquelle la plus jeune nation du continent est tombée dans l'abysse des conflits internes, ainsi que face à l'incapacité des responsables politiques du pays à être à la hauteur des espoirs et des aspirations de leurs concitoyens et à répondre à la bonne volonté et à la solidarité manifestées par l'Afrique et le reste de la communauté internationale. Le Conseil a, en particulier, exprimé son inquiétude face à l'escalade de la mobilisation ethnique par les belligérants, et a souligné que cette mobilisation de forces à base ethnique a le potentiel de causer des souffrances humaines indicibles, de déchirer le tissu social du Soudan du Sud d'une manière qui provoquera des divisions et des dommages irréparables et de saper les institutions gouvernementales et sécuritaires, y compris la cohésion de l'armée nationale, ainsi que la viabilité même de l'Etat du Soudan du Sud.

Le Conseil a également exprimé sa profonde préoccupation face à l'aggravation de la crise humanitaire au Soudan du Sud et au sort des civils, exposés qu'ils sont aux attaques et exactions de groupes armés. Le Conseil a fermement condamné les attaques contre les civils innocents, y compris le ciblage de groupes ethniques et d'autres communautés, ainsi que les autres violations des droits de l'homme, notamment celles qui affectent les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables. Le Conseil a, en outre, condamné l'attaque perpétrée contre un camp de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS), qui a fait deux morts parmi les casques bleus, et présenté ses condoléances aux familles des victimes, au Gouvernement indien et aux Nations unies.

Le Conseil a réitéré son appel pour que toutes les parties prenantes concernées au Soudan du Sud agissent dans un esprit de patriotisme et en ayant en vue l'intérêt national suprême de leur pays. Le Conseil a instamment demandé aux parties au conflit de cesser immédiatement la mobilisation ethnique, et a fermement mis en garde tous ceux qui sont impliqués dans ce processus contre les conséquences de leurs actions. Le Conseil a aussi lancé un appel pour qu'il soit mis un terme immédiat à toutes les incitations à la violence, aux messages inflammatoires ou à connotation ethnique, et qu'une opportunité soit offerte aux figures nationales, aux chefs religieux et à d'autres responsables de transmettre des messages de paix et de réconciliation à travers les médias nationaux et d'autres outils appropriés. Le Conseil a rappelé aux parties au conflit au Soudan du Sud leur responsabilité suprême de protéger les civils, et leur a instamment demandé de s'abstenir de toutes

actions qui mettent en danger les civils, et de faciliter l'accès et les opérations des agences et des personnels humanitaires à cet égard.

Le Conseil a exprimé son plein soutien à l'appel lancé par la Présidente de la Commission en vue d'une trêve humanitaire immédiate, afin de désamorcer la tension et de faire cesser les combats, de manière à permettre d'urgence un accès humanitaire aux civils dans le besoin et l'ouverture d'un dialogue politique.

Le Conseil a souligné l'importance et l'urgence d'un dialogue inclusif sur toutes les questions en jeu, sur la base du respect des droits de l'homme, de l'état de droit et de la légalité constitutionnelle, ainsi que du rejet de l'usage de la force, et a souligné qu'un tel dialogue est la seule voie possible pour permettre aux Soudanais du Sud de résoudre leurs problèmes et de surmonter leurs divergences. À cet égard, le Conseil s'est félicité de l'engagement exprimé du Président Salva Kiir Mayardit en faveur d'un dialogue inconditionnel, et a exhorté l'autre partie à faire de même. Le Conseil a lancé un appel aux autorités du Soudan du Sud pour qu'elles envisagent la possibilité de libérer les personnalités politiques présentement détenues à Juba, afin de faciliter le dialogue et d'encourager lesdites personnalités à contribuer positivement à la recherche d'une solution.

Le Conseil a réitéré son appui aux efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et s'est félicité, à cet égard, de la visite à Juba d'une délégation ministérielle de haut niveau de l'IGAD, qui comprenait également le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA et l'Envoyé spécial des Nations unies, ainsi que du communiqué diffusé à l'issue de cette visite. Le Conseil a encouragé le Président de l'IGAD et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA à poursuivre les efforts visant à apaiser la situation et à rechercher un règlement pacifique négocié au conflit.

Le Conseil a salué les efforts déployés par les Nations unies et d'autres acteurs internationaux. Le Conseil a encouragé tous les États et organisations concernés à user de leur influence auprès des parties prenantes sud-soudanaises, afin qu'elles mettent un terme à la violence actuelle et s'engagent inconditionnellement dans le dialogue. Le Conseil attend avec intérêt l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies d'une résolution autorisant une augmentation temporaire des effectifs de la MINUSS, pour permettre à la Mission d'appuyer les efforts de protection des civils et de fourniture d'une assistance humanitaire.

Le Conseil s'est, en outre, félicité des efforts du Président du Conseil de paix et de sécurité, et l'a encouragé à poursuivre et à intensifier ses consultations en vue de la tenue rapide d'une réunion du Conseil au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, ayant à l'esprit l'urgence de la situation et la nécessité d'un engagement et d'un leadership renforcés du continent dans la recherche d'une solution durable.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2013-12-24

Peace and Security Council 410th Meeting 24 December 2013 Addis Ababa, Ethiopia

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/5874>

Downloaded from African Union Common Repository